



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **03 AVR. 2023**

Publié le : **03 AVR. 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.015

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A PIERRE BARROS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDO VIERA A DOMINIQUE DUFUMIER, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gabriel NGOMA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'avis des commissions finances du 18 janvier et du 08 mars 2023 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 25 janvier 2023 ;

Vu l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2023 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	17 306 369,73 €
Investissement	11 561 113,52 €
Total	28 867 483,25 €

24 voix POUR

5 voix CONTRE : DJAMILA AMGOUD (PAR POUVOIR), DAVID FELICIE (PAR POUVOIR), DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU, GABRIEL NGOMA

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Gabriel NGOMA